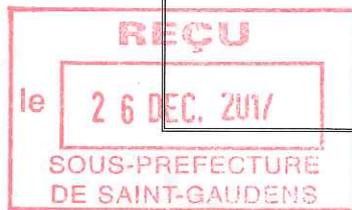


DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALCABRÈRE



Séance du 14 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le quatorze décembre à 21 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents (es) :

MM & Mme Emilien BERGÈS, Jérôme DEJEAN, Evelyne LOUGE, Guy MARTIN, Alain MONSERIE, Jean MORÈRE, Jean VERDIER

Absents Excusés : MM. Didier HIZETTE, Julien LOUGE, Philippe MANCISIDOR

Date de la convocation : 4 décembre 2017 **Secrétaire de séance :** Mme E. LOUGE

Objet de la délibération :

DÉBAT SUR LE PADD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par une délibération en date du 12 novembre 2010 complétée par la délibération du 17 décembre 2015, il a prescrit la révision générale du POS (Plan d'Occupation des Sols) et sa transformation en PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur le territoire de la commune conformément aux contraintes de la loi ALUR.

Monsieur le Maire précise qu'à cette fin et par le biais d'un appel d'offres, les bureaux d'études TADD/ASUP basés dans les Hautes-Pyrénées, ont été retenus. L'étude a démarré en décembre 2016.

A ce jour, le diagnostic du territoire a été achevé. Le comité de pilotage a ensuite travaillé sur l'élaboration du document appelé « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD), pièce constitutive du dossier de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire, procède à la présentation de ce projet (ci-annexé) au Conseil Municipal.

Secrétariat ouvert le lundi et le mercredi de 13h 30 à 17h 30

E-Mail : mairie-de-valcabriere@orange.fr

Tél - Fax : 05 61 88 31 31

Le PADD fait l'objet d'un débat au sein du Conseil sur les trois grands axes :

- Axe 1 : **VIVRE LE PAYSAGE**
- Axe 2 : **VIVRE LE PATRIMOINE BÂTI**
- Axe 3 : **PAR ET POUR LES HOMMES**

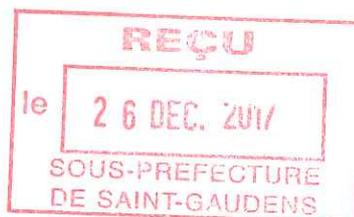
Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, ainsi que les débats et questions soulevés par ses membres, et des réponses apportées par Monsieur le Maire et ses adjoints ;

- Prend acte du débat sur le PADD ;
- Précise que ce projet communal sera présenté à la population lors d'une réunion publique ;
- Invite Monsieur le Maire à poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- Dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean VERDIER



Secrétariat ouvert le lundi et le mercredi de 13h 30 à 17h 30

E-Mail : mairie-de-valcabrere@orange.fr

Tél – Fax : 05 61 88 31 31